



PROJET D'ÉVALUATION

Année 2025-2026

PRINCIPES AU CYCLE TERMINAL

COMMANDE INSTITUTIONNELLE / BESOIN DE L'ETABLISSEMENT

Garantir l'impartialité de la note et la rendre lisible et incontestable pour l'élève et sa famille

Assurer collectivement une réflexion et une entente au sein de l'établissement

Harmoniser les pratiques d'évaluation : devoirs et sujets communs – correction croisée

Favoriser une égalité de traitement entre les élèves

Préparer à l'enseignement supérieur

Une attention particulière pour la préparation des épreuves anticipées de français et de l'épreuve terminale de philosophie

EN PREMIERE :

- Un **temps fort** = devoirs communs en Spé
- 2^{ème} trimestre : semaine du 23 février
→ **3 devoirs la même semaine sur les créneaux de Spé**
Si absence, rattrapage obligatoire
- Semaine du 27 avril : bac blanc de mathématiques (1^{er} mai)
- min 1 DST commun pour les autres matières en contrôle continu (+ B.F.I) selon calendrier tout au long de l'année.

*Le sujet est décidé en concertation avec plusieurs professeurs de l'équipe et sera corrigé de façon croisée. Les dates seront choisies par les enseignants en fonction de leur progression. **L'évaluation a lieu pendant le cours.***

FRANÇAIS

- 1^{er} DST le 12 décembre
- 2^{ème} DST le 14 mars 2026
- Oraux blancs la semaine du 5 mai, participation de l'intégralité de l'équipe de lettres

EN TERMINALE

- BAC blanc 2 spécialités et philo semaine du 9 mars
-  **3 matinées banalisées 3h30 ou 4h**
Si absence, rattrapage obligatoire avec convocation officielle
- DST de 4h deux samedis matin 25 avril et 09 mai (Maths – SES – HLP – LLCE AMC – NSI)
 **Un samedi par Spé**
- Bac blanc BFI HG écrit fin mars / début avril
- Bac blanc BFI LL écrit fin mars / début avril
- Bac blanc BFI HG + Anglais oraux fin avril / début mai
- min 1 DST commun pour les autres matières en contrôle continu selon calendrier tout au long de l'année

*Le sujet est décidé en concertation avec des professeurs de l'équipe et sera corrigé de façon croisée. Les dates seront choisies par les enseignants en fonction de leur progression. **L'évaluation a lieu pendant le cours.***

PHILOSOPHIE et EPS

- PHILOSOPHIE :
 - 1^{er} DST le samedi 08 novembre
 - 2^{ème} DST le samedi 17 janvier
 - Bac blanc en même temps que le bac blanc de spé
- CCF EPS:
 - 1) 25 et 27/11/2025
 - 2) 03 et 05/02/2026
 - 3) 12 et 14/05/2026

EN TROISIEME

- DNB blanc semaine du 9 mars en même temps que le bac blanc
- Devoir commun en français fin novembre
- Oraux DNB-I HG début mai

NOTA BENE

- Poids des devoirs communs : entre 25% et 40% de la moyenne trimestrielle selon les matières et la réussite au devoir
- Devoir commun = sujet élaboré en commun + correction croisée
sujet pas obligatoirement identique pour tous les élèves en fonction des contraintes d'organisation
- Projet d'évaluation à réactualiser chaque année scolaire par le conseil pédagogique et communiqué aux élèves et à leurs représentants légaux en début d'année, notamment en conseil d'établissement.
- Epreuves terminales = aménagement d'examen
- Contrôle continu = aménagement de scolarité (prise en compte du P.A.P / P.A.I.)



FOCUS SUR LA FRAUDE

Tout au long de la scolarité comme au cours du cycle terminal, il est indispensable de chercher à prévenir les fraudes, en particulier à travers :

- la séquence de rentrée des élèves avec une attention particulière sur cette problématiques et un rappel des enjeux par le PP dès le premier jour
- une séance « clés en mains » au CDI pour les élèves de 2nde tout au long de l'année dans le cadre de l'AP français avec les professeurs de lettres.
- s'appuyer sur l'EMC pour aborder la fraude sous les axes suivant :
 - enjeux moraux et éthiques
 - rappel juridique
 - risques encourus
- déjouer la fraude par la nature même des exercices et des évaluations donnés.
- lors des devoirs, assurer une surveillance active pour dissuader et neutraliser la fraude avant qu'elle n'arrive et adopter une procédure commune de surveillance des devoirs inspirée du modèle des examens anglais.

En cas de flagrant délit ou de suspicion de fraude, le professeur doit prendre toute mesure pour faire cesser la fraude. Pour cela, il doit saisir toute pièce ou matériel et recueillir tout élément de preuve qui permettra plus tard d'établir la réalité des faits. Toutefois, l'élève doit pouvoir terminer son épreuve SAUF s'il trouble le bon déroulement de celle-ci.

- Tous les cas de suspicion de fraudes font l'objet d'un rapport circonstancié au CPE et à la direction afin de déterminer ensemble la punition / sanction la plus appropriée dans un souci de justice et d'équité vis-à-vis des autres élèves. Idem en cas de plagiat. Les parents sont informés.
- Pour les enseignements évalués dans le cadre du contrôle continu, lorsqu'un candidat scolaire ne dispose pas d'une moyenne annuelle (ou d'une moyenne non représentative) pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement.

L'échelle des punitions et des sanctions prévues au règlement intérieur s'applique en cas de fraude